

La présente notice d'information (ci-après « Notice ») a pour but de vous informer sur le traitement de vos données personnelles par le Centre Hospitalier Neuropsychiatrique (CHNP) dans le cadre de votre hospitalisation. Elle explique pourquoi et comment nous collectons des informations vous concernant. La Notice vous informe également sur vos droits.

1. Quelles sont les données vous concernant que le CHNP collecte & traite ?

Dans le cadre de votre hospitalisation (ou celle de votre enfant), le CHNP collecte et traite des données personnelles sur base desquelles vous (ou votre enfant) pouvez être identifié(e).

Ces données incluent en particulier vos informations administratives et sociales (ou celles de votre enfant), notamment:

- les données d'identification et coordonnées (nom, prénom(s), adresse(s) postale(s) - légale / de facturation si différente, le numéro de téléphone) ;
- l'état civil et la date / lieu de naissance ;
- le statut d'affiliation à la sécurité sociale, le numéro de matricule national et le numéro d'immatriculation interne au CHNP ;
- la nationalité et les langues parlées ;
- l'existence d'une protection juridique le cas échéant (tutelle, curatelle, représentants légaux du mineur...) et l'identité et les coordonnées de la personne ;
- le nom d'une personne de contact et les coordonnées de celle-ci (optionnel) ;
- la photographie des patients sous placement (pour les patients non placés, un consentement séparé sera demandé) ;
- le dossier de placement pour les patients sous placement médical, judiciaire ou les mineurs faisant l'objet d'une mesure de garde provisoire, y compris les données judiciaires y relatives (p.ex. ordonnance ou jugement de placement et si applicable, copie du registre administratif et médical, décisions de la commission spéciale, fiches/avis de transfert..).

Afin de pouvoir assurer votre prise en charge ou celle de votre enfant, des données de santé sont collectées et traitées, ce qui inclut :

- l'examen des antécédents médicaux, psychiques et somatiques, y compris familiaux, l'anamnèse, la situation sociale, professionnelle et familiale et toute documentation s'y rapportant ;
- le diagnostic médical ;
- le cas échéant, le certificat médical de placement, les expertises psychiatriques et les

avis et rapports de mise en observation pour les patients sous placement ;

- les données sur le traitement et les soins passés ou en cours (médication (posologie, voie d'administration, etc), traitement médical, hospitalisation(s) antérieure(s)), plan de soins, et toute documentation s'y rapportant) ;
- toute éventuelle autre donnée communiquée par vos soins (les habitudes de vie, les avis et rapports médicaux de professionnels de santé externes, etc).

Le CHNP n'effectue aucun traitement de données sensibles vous concernant (hors données de santé et le cas échéant données judiciaires pour les personnes sous placement, sous mandat de dépôt ou en liberté conditionnelle), sauf si vous décidez de communiquer volontairement ces informations (religion, origine raciale ou ethnique, orientation sexuelle, etc).

L'ensemble de ces données sont conservées dans le dossier patient individuel hospitalier qui fait l'objet d'un traitement informatisé.

2. Pourquoi le CHNP collecte et traite vos données personnelles ?

Les données personnelles collectées par le CHNP sont traitées pour les raisons suivantes :

- la gestion administrative des patients (vérification de l'affiliation – y compris *via* le registre national RNPP, les prises de rendez-vous, l'admission,...) ;
- la gestion, la tenue et l'archivage du dossier patient ;
- la tenue du registre administratif et du registre médical pour les patients sous placement ;
- la prise en charge et le suivi médical et thérapeutique, l'établissement du diagnostic, l'administration de soins et/ou de traitements ;
- la rédaction d'ordonnances et la codification des actes ;
- la préparation, fabrication et délivrance des médicaments et gestion du suivi pharmacothérapeutique du patient ;
- la commande et l'adaptation des repas ;
- la gestion comptable et la facturation, y compris la gestion du recouvrement de créances, le cas échéant ;

- le cas échéant, l'évaluation de la situation sociale et le suivi social ;
- la sécurité des personnes et des biens (sonnette d'alarme, photographies des personnes sous placement, vidéosurveillance);
- la réalisation de statistiques ;
- la gestion des événements indésirables ;
- la gestion des plaintes, de la médiation et/ou du contentieux.

Le traitement de vos données répond à l'exercice de mission d'intérêt public du CHNP, au respect d'obligations légales¹ auxquelles le CHNP est soumis, à et/ou aux intérêts légitimes poursuivis par le CHNP.

Les traitements de données nécessitant votre consentement font l'objet d'un document séparé.

3. Qui aura accès à vos données ?

Outre les exceptions visées ci-après, seules les personnes habilitées du CHNP pourront accéder à vos données personnelles, en particulier l'équipe pluridisciplinaire intervenant dans votre prise en charge (professionnel(s) de santé, psychologues, médecins de garde, pharmacie, service social, y compris les stagiaires le cas échéant) ainsi que le personnel administratif du CHNP pour les questions administratives (secrétariat médical, les services accueil, admission/archives et finances). Le CHNP fait également appel à des sous-traitants, par exemple pour la partie laboratoire d'analyse médicale ainsi que pour la prise en charge non médicale des patients (restauration, nettoyage du linge ou des locaux, sécurité des locaux, maintenance informatique, etc). L'ensemble du personnel CHNP ainsi que les sous-traitants travaillant sur les sites du CHNP sont soumis au secret professionnel.

Toute demande d'information ou réclamation de votre part pourra également être traitée par le médecin coordinateur, le service juridique et/ou la Direction.

Il est possible qu'à titre exceptionnel, le service informatique du CHNP effectuant la maintenance des systèmes, puissent accéder à vos données.

Sauf opposition de votre part, le CHNP peut également être amené à échanger avec votre médecin prescripteur et/ou médecin traitant dans le cadre de la continuité des soins et à transmettre vos données à des spécialistes, hôpitaux ou structures tiers afin d'améliorer la qualité de votre parcours de soins, y compris les ambulances en charge de votre transfert.

Pour les patients sous placement ou les mineurs faisant l'objet d'une mesure de garde provisoire, le CHNP communique également les données des patients aux autorités plaçantes quant au statut du placement (p.ex. Procureur d'Etat ou son délégué, juge/tribunal de la jeunesse, tribunal d'arrondissement...) et si applicable, les membres de la commission en charge des décisions de maintien ou de levée du placement. Pour les patients sous mandat de dépôt ou en liberté conditionnelle, le CHNP communique avec les autorités en charge du suivi judiciaire du patient.

Hormis le cas où vous en feriez la demande, les données collectées par le CHNP ne feront l'objet d'aucun autre transfert à des tiers, sauf obligation légale pour le CHNP de transmettre les données sur demande des autorités administratives telle que les organismes de sécurité sociale ou encore aux autorités judiciaires et de police² ou auditeurs, assureurs et conseil(s) externe(s) du CHNP pour la sauvegarde de ses droits ou la protection des personnes.

4. Pendant combien de temps vos données personnelles seront-elles conservées ?

Les données collectées seront conservées dans votre dossier patient pendant toute la durée de votre prise en charge et à l'échéance, pendant la durée de conservation légale applicable³ (10 ans minimum). Les données pourront être conservées à l'expiration de cette période de manière anonymisée, notamment si elles s'avèrent nécessaires à des fins historiques, scientifiques ou statistiques.

Les données comptables et de facturation seront conservées pendant une durée de 10 ans après leur émission².

5. Quels sont vos droits?

Vous pouvez accéder aux informations figurant dans votre dossier patient (ou celui de votre enfant)⁴ et/ou en obtenir une copie en contactant par écrit la Direction du CHNP et en joignant une pièce d'identité à votre demande.

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles, vous bénéficiez également des droits suivants :

- le droit d'accès, de rectification et, si applicable, le droit d'effacement de vos données à caractère personnel⁵;

¹ Notamment l'obligation légale de tenir à jour le dossier patient individuel hospitalier ou encore à des fins de médecine préventive, de diagnostics médicaux, de la prise en charge sanitaire ou sociale ou de la gestion des systèmes et des services de soins de santé

² Notamment en cas de fugue ou de transfert des patients sous placement, mandat de dépôt ou en liberté conditionnelle ou dans le cadre d'une enquête de police ;

³ Les données pourront être conservées plus longtemps en cas de contestation ou de contentieux ;

⁴ Sauf restriction légale applicable

⁵ Ce droit à l'effacement des données ne peut toutefois pas prévaloir sur les obligations légales du CHNP.

- le droit de demander la limitation du traitement ou de vous opposer pour des motifs légitimes au traitement de vos données à caractère personnel⁶;
- le droit de demander le transfert de vos données personnelles à un autre établissement ou cabinet médical;
- le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la protection des données concernant le traitement de vos données par le CHNP (formulaire de la CNPD ci-après) <https://cnpd.public.lu/fr/particuliers/faire-valoir.html>.

Pour toute demande d'information concernant le traitement de vos données par le CHNP ou si vous souhaitez exercer vos droits, vous pouvez contacter le *Data Protection Officer* du CHNP par e-mail à DPO@chnp.lu ou par courrier daté et signé à l'adresse :

CHNP - A l'attention du DPO
17, avenue des Alliés - BP 111
L-9002 Ettelbruck

Toute demande pour l'exercice de vos droits ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité).

⁶ Ce droit d'opposition ne peut toutefois pas prévaloir sur les obligations légales du CHNP.